

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260116-2026\_007\_DEC-DE



**DÉCISION DU MAIRE**  
**PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :	<b>Dépôt d'une demande de déclaration préalable relative aux travaux de rénovation de la maison communale, sis 75 chemin des Hutins (2.2)</b>
Service :	Pôle opérationnel (SC)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le code de l'urbanisme,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer une demande de déclaration préalable dans le cadre des travaux de rénovation de la maison communale, sis 75 chemin des Hutins, 01170 GEX,

**CONSIDÉRANT** le marché de maîtrise d'œuvre passé pour ce projet avec le cabinet d'architectes ARCHITECTURE 123, sis 123 rue du commerce, 01170 GEX,

**CONSIDÉRANT** l'obligation de déposer en version dématérialisée les déclarations d'urbanisme.

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le cabinet d'architectes ARCHITECTURE 123 à déposer au nom et pour le compte de la Ville de GEX le dossier de demande de déclaration préalable pour l'opération de rénovation de la maison communale des Hutins.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, LE 16 janvier 2026  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Prefecture de Gex le 19 janvier 2026 et publiée sur le site internet de la Ville le 19 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260116-2026\_007\_DEC-DE

Berger  
Levrault